

Le val des nymphes

L'origine de ce sanctuaire se perd dans la nuit des temps. Son seul nom évoque tout un mystère. Centre de pèlerinages en l'honneur des Nymphes ? culte importé d'Orient par les colonisateurs grecs de la vallée du Rhône ?

"La tête de la vallée s'arrondit en hémicycle formé par des rochers d'environ vingt pieds d'élévation. À côté d'un hermitage ou pavillon prieural adossé à ce mur naturel, une cascade rejaillissante, écumeuse et bruyante tombe au milieu des branches de genêts et de chênes verts. Son eau, ainsi que celle d'une autre fontaine qui flue à quelques pas, alimente un bassin de 33 mètres de longueur sur 7 de large, creusé au-devant de l'église. Un peu loin, un second bassin étend sa nappe d'une transparence extrême" (1).

Déeses des sources, les Nymphes avaient en ce lieu leur limpide palais. On a même émis l'hypothèse d'un bassin plus vaste, s'étendant tout le long du val depuis les bords de la chapelle jusqu'au quartier de Magne. On remarque des murs de pierre longeant des deux côtés le fond du vallon et à la même hauteur. Ce vaste bassin, alimenté par des sources, peut-être plus nombreuses alors que maintenant, aurait pu être consacré aux baignades que comportait le culte des Nymphes.

Les sources assurant la fécondité de la terre, les Nymphes, déesses des sources, étaient invoquées pour la prospérité des récoltes et, par extension, on les considérait comme des déesses de la fécondité, de toute fécondité en général, d'où le nom qu'on leur donnait de "déesses mères", dont le souvenir est resté dans l'un des deux petits autels placés à l'entrée de l'église paroissiale. Celui de gauche, découvert au Val-des-Nymphes, portant les deux lettres D et M est une stèle funéraire. Mais celui de droite, découvert au quartier du Colombier, a le mot "matris", où les paléologues voient un datif pluriel en latin décadent : 'aux déesses mères', Il est impossible de déterminer à quelle époque ces divinités païennes commencèrent à être honorées en ce lieu.

On ne saurait non plus préciser avec certitude le rôle joué par les "tines" que l'on découvre aux alentours, grands rochers creux en leur face supérieures avec, au-devant, une ouverture. Bassins pour des sacrifices d'animaux, dont on recueillait le sang ou simplement réservoirs d'eau, ou tines pour extraire le jus de raisin ?

Après la conversion au christianisme de l'empereur Constantin en 312, le culte des Nymphes céda peu à peu la place à celui de la Très Sainte Vierge. Ce fut une habile tactique de l'Église de transformer ainsi les pèlerinages païens en pèlerinages chrétiens. Mais il convient d'ajouter que cette transformation s'opéra très lentement, et nous serions bien en peine de donner quelque date précise, du moins en ce qui concerne le Val-des-Nymphes.

Beaucoup plus tard, le Val-des-Nymphes sera rattaché, comme l'Abbaye de Donzère, à l'Abbaye de Tournus en Bourgogne. Mais si les diplômes de 850 et 877 mentionnent bien les dépendances de Donzère, il faut attendre l'année 1059 pour voir le monastère du Val-des-Nymphes expressément cité. On peut évidemment supposer une existence beaucoup plus ancienne. Mais tout texte précis fait défaut.

Il s'agit d'une charte du roi de France Henri Ier, du 23 Mai 1059 qui confirme les privilèges accordés par ses prédécesseurs à l'abbaye de Tournus. Le prieuré du Val-des-Nymphes y apparaît comme une dépendance de l'abbaye de Tournus : et in pago arausicensis (sic) monasteria duo, Dusaram et Vallem Nimfarum cum ecclesiis ad se pertinentibus (2). Cette date relativement tardive ne doit pas préjudicier de l'existence d'une vie monastique plus ancienne au Val des Nymphes telle qu'elle existait dans la région, comme nous l'apprend par exemple le diplôme du roi Clovis II à l'abbaye de l'Île Barbe en 640, la fondation de Donzère en 674 et, après le raz de marée des invasions sarrasines, la restauration de Donzère en 803, de Saint Amans près de Montségur en 954, etc ...

Le culte des Nymphes a été certainement remplacé par un autel à Notre Dame, lieu de pèlerinage entretenu par un ermite ou par les prêtres de La Garde, lieu peu éloigné, qui comptait plusieurs chapelles : St Martin, Ste Marie, St Romain, St Apollinaire, St Christol ou Christophe.

Après 1059 les témoignages deviennent de plus en plus nombreux en faveur du prieuré, rattaché comme Donzère et Les Turrettes près de Grignan, à l'abbaye de Tournus. Cette dépendance est rappelée dans les Bulles de Pascal IT (1106), Calixte II (1119), Innocent II (1132), Lucius II (1144), Alexandre III (1179), Innocent IV (1246). Par ailleurs les documents régionaux commencent à rompre leur silence.

Le premier prieur connu serait Guillaume-Hugues Adhémar, frère du célèbre évêque du Puy, qui aurait été prieur à la fois de Donzère et de La Garde (le Val-des-Nymphes). Il aurait accompagné ses neveux à la Croisade et serait mort à Jérusalem en 1099 (3). Mais on ne peut trop se fier aux fausses chartes des Adhémar. Le propre frère de ce Guillaume-Hugues, Gaucher Adhémar, aurait été abbé d'Aiguebelle (de Montjoyer) en 1077...

Le Cartulaire de la Commanderie de Richerenches mentionne Ugo prior de Valle en 1159 (4). Il s'agit très probablement du Val-des-Nymphes.

On signale le 25 Décembre 1176 l'obit (inscription funéraire) de Milon Maletincti, clerc de la Vallée (des Nymphes) (5). S'agit-il d'un moine de Tournus ou d'un simple clerc de l'Eglise Saint-Paul ?

En 1223 Rostang de La Garde vend au prix de 40 sols viennois à l'église de Notre-Dame (S. Mariae) sa condomine (6) de Boulossan, qu'il tenait d'elle en franc-fief. Présent : Geoffroy, évêque de Trois-Châteaux (7).

En 1233, le 13 Novembre, au lieu de Valaurie, une transaction est faite entre l'évêque Laurent et Poncius Petiti sur les dîmes du fief de Flosc, du fief mage et du fief de Valle aurieta. Il est question des dîmes que perçoit la maison de la Valle (domus Vallis) et la maison de Saint Amans. Il est plus que probable que ces deux maisons sont les monastères de Saint-Amans de Montségur et du Val-des-Nymphes. On signale la même année, et le 18 Juin, un acte fait à Donzère, in ecclesia Beatae Mariae, presentibus ... Bertrando priore de Valle Nimpharum et priore de Torretis (8).

Un autre prieur du Val-des-Nymphes est cité en 1271, le 4 Mars, Guillaume de La Fare. Il s'agit d'une transaction entre Lambert et Hugues Adhémar, père et fils d'une part, et messire Guillaume de la Fare, prieur de l'église de Notre Dame des Nymphes d'autre part. Il y est prescrit que le seigneur de La Garde ne fera aucun prélèvement sur les fruits du fond du susdit prieuré (9).

En 1281 une donation est faite par illustre Hugues Adhémar de Monteil aux religieux du monastère de Notre Dame des Nymphes fondé par ses prédécesseurs. Du 6 Mai 1281 (10) A. Lacroix signale deux inscriptions déchiffrées en l'église du Val-des-Nymphes. L'une mentionne Lantelme de Alta Ripa, décédé le 15 Septembre 1325, l'autre Héliot, fils de Robert et d' Abdeline » mort le 8 des Kal de Sept. de la même année, après avoir donné à l'église un ornement sacerdotal et un calice d'argent (11).

En 1326, a. st. le 3 mars, une promesse de bénéfice est accordée en faveur de Jean de Viriseto, qui devra se démettre du prieuré des Nymphes (12). Ce Jean de Viriseto n'est pas connu par ailleurs.

Les archives du château de Chartroussas conservent le testament de Pierre Gontard, fait dans sa maison de La Garde, Il désigne pour sa sépulture le cimetière de Notre Dame des Nymphes, lègue un cierge pascal à l'église de La Garde et veut que trente prêtres assistent à ses funérailles. Il lègue à dame Alassie, son amie, religieuse d'Aleyrac, dix setiers de froment et un muid de vin sa vie durant, à Jean de Roussas sa maison de la place de La Garde et fait héritier universel Guillaume de Roussas (1361) (13).

En 1367 on trouve un Cardinal au Val-des-Nymphes. Dans un compte des bénéfices vacants du diocèse du Puy, on découvre que le titulaire du prieuré de N.D, des Nymphes (Beatae Mariae Vallis Nympharum) dépendant de Tournus, ayant résigné son bénéfice le 20 Avril 1387 et ayant été pourvu du prieuré de Rosières (Haute Loire) diocèse du Puy, le Cardinal N. du titre de Ste Marie au Transtévère en fut pourvu (14).

Aucun document ne fait mention du Val-des-Nymphes dans les années suivantes marquées par les ravages des Grandes Compagnies et en particulier du fameux Raymond de Turenne.

Enfin en 1456, quelque temps après son retour d'un concile (provincial) tenu en Avignon, l'évêque de Saint-Paul Etienne Genevès, régla les droits des dîmes de Pierrelatte avec Messire Sobeiran prieur et curé de cette paroisse, et ils ne tardèrent pas à s'obliger mutuellement à payer tous les ans à perpétuité à Elzéar Sazi, moine et prieur de Notre Dame des Nymphes de La Garde Adhémar et à ses successeurs cinq saumées de froment et quatre barreaux de vin (15). Cet Elzéar Sazi, prieur du Val-des-Nymphes, se retrouve en 1470. Les dîmes de Bouloussan ayant suscité un autre débat entre les chanoines de Saint Paul et le même Elzéar Sazi prieur de Notre Dame des Nymphes, le même évêque Etienne Genevès nommé arbitre, en attribua moitié à chacune des parties et, pour ôter toute semence de discorde, il assigna à un chacun sa portion dudit territoire sur lequel il aurait droit de décime (1470) (16).

Du même prieur on possède une importante transaction avec les habitants de La Garde : "Le prieur avait réclamé au berger Arnaud et aux syndics la dîme des agneaux et des chevreaux, celle du blé, des grains, du vin, du foin dû dans toute l'étendue de son prieuré, ainsi que des fromages. Les consuls, forts de l'usage ancien, avaient résisté. Bertrand de Bosco, seigneur dou Chastellar, nommé arbitre, les accomode de la manière suivante :

- 1, La dîme des agneaux et des chevreaux se payera à la cote 32 (de 32 un) et lorsque le nombre sera moindre à raison de 1 denier par tête.
- 2, Les fromages seront dus, comme autrefois, par ceux qui auront plus de cinq chèvres.
- 3, Pour le blé et les grains, la dîme sera levée à l'aire, à la cote 15e, déduction faite des frais de culture et de moisson.
- 4, La cote 15e sera également adoptée pour les raisins portés à la cuve du prieur.
- 5, Quant au foin, il sera conduit au fenil du même prieuré et pris à la cote 18.

En ce qui concerne les droits mortuaires, souvent mentionnés dans les chartes anciennes de diverses paroisses, où le curé avait droit au lit des défunts, il fut réglé qu'on ferait trois classes et qu'au lieu du lit on payerait 10 gros, monnaie courante, pour les défunts de la première classe, six pour ceux de la deuxième, et trois pour ceux de la troisième. Au-dessous de 7 ans, les enfants ne devaient rien et de 7 à 12 ans un gros. Le choix du cimetière restait libre. Mais pour être enterré dans l'église, il fallait donner un florin destiné à l'entretien du monument. Le prieur s'engagea à faire approuver à ses frais par l'abbé de Tournus l'accord intervenu entre lui et les fidèles" (17).

Un nouveau prieur est mentionné en 1474 : Pierre de Beaupont, pro fesseur d'écriture Sainte (18).

Plus mystérieuse est la mention, le 5 mai 1481, de frère Martin Nevine, ermite de l'Hermitage de N.D. des Nymphes près de La Garde. Il est cité comme témoin de deux baux faits par Barthélemy de Vadement, procureur de l'évêque Jean Sirac, dans l'intérêt de deux habitants de Saint-Paul, lieu-dit Chastillon (19). La présence de cet ermite au Val-des-Nymphes pose un certain nombre de questions. D'abord, que faisait-il dans la cité de Saint-Paul où furent passés ces deux actes ? N'y avait-il plus de religieux au Val-des Nymphes ? Cet ermite était-il un bénédictin de Tournus ? Qu'y avait-il de commun entre lui et le prieur ? Autant de questions auxquelles il est bien difficile de répondre avec assurance. On retrouvera pourtant plus tard un prieur au Val-des-Nymphes .

Une note brève de notaire conservée aux archives d'Aiguebelle mentionne le bail d'une partie du territoire du Val-des-Nymphes par Antoine Vache, bachelier en décrets, prieur du prieuré du Saint-Esprit des Turrettes de Grignan, procureur et vicaire général de Claude de Ugny, prieur du Val des Nymphes. Ce bail est fait à Jean Remigier, notaire de la Cité de Saint Paul. Il s'agit d'un juncasse ou terre abandonnée, au territoire de La Garde où se réunissaient des eaux provenant du mandement de Clansayes, confrontant aux autres terres du prieuré. Le document, malheureusement incomplet, avertit l'emphytéote (20) de ne pas espérer faire quelque chose

sans de grandes difficultés et de grosses réparations, et envisage même la possibilité de vacance du prieuré. C'était le 24 Janvier 1516 (21).

C'est en ce moment même que Le baron de Grignan songeait à transformer l'église paroissiale de Grignan en collégiale, comprenant un doyen, six chanoines simples, un diacre, un sous-diacre et deux clercs de chœur. Les diverses formalités, commencées en 1512, avaient été achevées en 1515. Mais il importait que l'érection fût confirmée par le Saint-Siège. Après que Guillaume Adhémar, évêque de Saint-Paul, se fut dessaisi du doyenné de Colonzelle en faveur de la nouvelle fondation, la demande fut transmise à Rome et accordée par le Pape le 7 Mai 1516. Mais la Bulle ne fut pas expédiée, soit que les moines de Cluny, dont dépendait Colonzelle, eussent réclamé, soit plutôt que la mort du baron Gaucher, survenue à ce moment, eût tout arrêté.

Le projet fut repris par le fils de Gaucher, Louis Adhémar, qui envisagea d'augmenter les revenus de la nouvelle fondation et jeta les yeux sur trois prieurés commendataires (22): celui du Saint-Esprit des Tourrettes près de Grignan, celui de N.D. du Revest, au diocèse d'Aix, tenus tous deux par le même prieur Gaspard de Glandevès, et celui du Val-des-Nymphes tenu depuis quelque temps en commende par Messire Thomas Adhémar.

Louis Adhémar de Grignan réussit à obtenir la résignation des deux commendataires et, comme il avait rendu service au roi de France François Ier, il eut recours au roi, lequel écrivit directement au Pape, alors Paul III, pour obtenir l'incorporation à la Collégiale du Saint Sauveur de Grignan, des prieurés des Tourrettes et du Val-des-Nymphes dépendant de L'abbaye de Tournus et du prieuré de N.D. du Revest d'Esparon de Palières, dépendant de Saint Victor de Marseille. Comme on le pense bien, la supplique fut accordée et l'incorporation réalisée par Bulle du 4 des Kal d'octobre 1539, fulminée le 4 Janvier 1540 (23).

Les moines de Saint-Victor ne réagirent pas. Il n'en fut pas de même pour l'abbé de Tournus, cardinal François de Tournon, qui ne se résignait pas à perdre ces deux prieurés. Le procès soulevé contre le Chapitre de Grignan se termina par un compromis. : le Chapitre gardait les deux prieurés mais servait annuellement pour chacun d'eux 55 sols au chambrier de Tournus. Gaspard de Glandevès et Thomas Adhémar resteraient en place jusqu'à leur mort.

On voit d'après les comptes du Chapitre de Grignan entre le 1er Juillet 1585 et le 1er Juillet 1586 que les revenus fournis par les prieurés annexés étaient appréciables., C'est ce qui importait aux chanoines de Grignan. Quant au service religieux du Val des Nymphes, il fut assuré par un prêtre séculier désigné par le Chapitre .

Nous retrouvons Thomas Adhémar en 1540 et-1564. "Dénombrement fourni devant le Sénéchal de Valentinois et Diois le 24 Mai 1540 par messire Thomas Adhémar, prieur de Notre Dame des Nymphes de La Garde, qui déclare posséder à cause dudit prieuré une maison et un jardin, quatre seytinées pré, une terre contenant une saumée, autre terre appelée Combe de Las contenant 16 saumées , plus une cens directe (au 9e), 2 sols, 6 deniers, 3 saumées une éminée une quarte 32 civayers orge ; plus à cause du prieuré St Jean-Baptiste de Pierrelatte une maison et un jardin au lieu de Pierrelatte. Plus une grange appelée Magnia dans son pré et terroir de La Garde, avec une seytinée et demye de pré et 2 saumées de terre !" (24)

Ce dénombrement fait allusion au prieuré de Pierrelatte que tenait également Thomas Adhémar. Dans un acte de 1564 du notaire Monnier de Pierrelatte, fait au château de La Garde, on voit que Thomas Adhémar percevait les émoluments du prieuré de Pierrelatte (25).

Mais voici les heures sombres des guerres de religion, Durant cette longue période qui s'étend de 1562 à 1598, il ne semble pas que La Garde ait été pris par "ceux de la Religion", ni que l'église Saint-Michel ait souffert, comme tant d'autres du diocèse. Les habitants de La Garde avaient d'ailleurs à leur tête un des plus illustres capitaines du XVIe siècle : Antoine Escalin, dit Le Pollin, général des galères, capitaine général de l'Armée du Levant, qui fut titré baron de La Garde. Ce n'est pas à dire que Le Pollin soit resté à garder la place. Il ne cessa de lutter jusqu'à sa mort, à l'âge de 60 ans, en.1579. Beaucaire, Pont Saint Esprit, Montpellier, Orange, furent ses principaux faits d'armes dans la région. La Garde fut parfois attaquée, elle ne fut jamais prise. Mais les alentours souffrirent de ces luttes et le Val-des-Nymphes comme les autres lieux non fortifiés.

En 1578, le Chapitre de Grignan se montra peu disposé à réparer l'église. Autres difficultés avec la paroisse qui trouvait excessive La cote fixée pour la dîme (26).



FACADE DE LA CHAPELLE

Un procès-verbal de visite épiscopale par Antoine Ducros, évêque de Saint-Paul, en 1620, note entr'autres : "Nous a esté remontré que l'église Notre Dame des Nymphes qui est au terroir dudit lieu est sans prêtre, demeurant toujours ouverte, en façon que quand il pleut ou fait mauvais temps, on y met le bestail dedans !" (27).

Une autre visite épiscopale de 1644 nous apprend le sort des chapelles de la paroisse :

Nous a esté respondu qu'il y avoit l'esglise de N.D. des Nymphes, titre de ce prieuré, qui est couverte et où l'on va quelquefois en procession et dire la Messe, et outre ce, qu'il y avoit une chapelle de Saint Romain toute rompue! ... (28)

Parmi ces processions, les archives signalent au XVIIIe s. celle des pénitents blancs de Pierrelatte au mois de mai. Ils dînaient au Val-des-Nymphes et les consuls de La Garde leur fournissaient le pain et le vin (29). Dans les archives communales on trouve une quittance de 2 livres 11 sols pour 31 pots de vin offerts à MM. de Pierrelatte lorsqu'ils vinrent en procession à Notre Dame des Nymphes, et 54 sois pour pain donné aux mêmes (16 mai 1636) (30).

En 1686 un mariage est célébré dans la chapelle de N.D. des Nymphes. Il s'agit de Sieur Alexandre Cheysson et demoiselle Anne Berger, du lieu de Saint-Montan (19 Nov, 1686) (31).

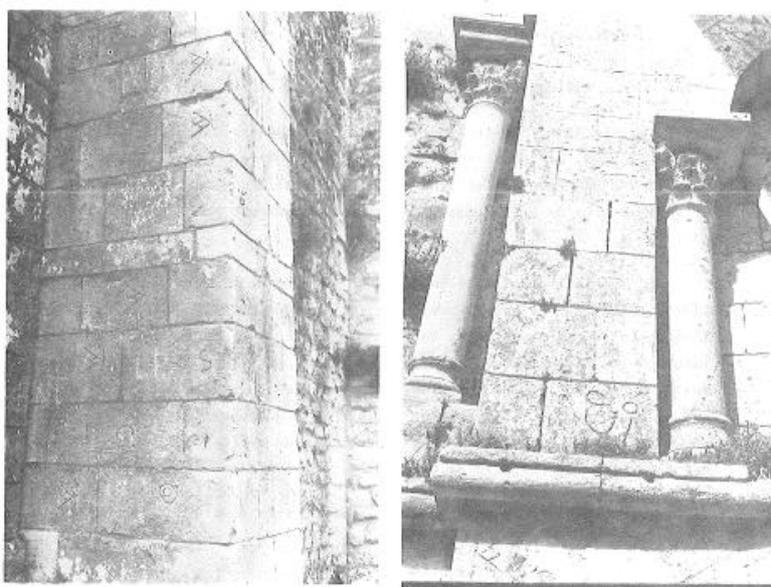
En 1714, le prieur de Pierrelatte, Joseph Jasseron, baille à ferme à Gabriel Roux, bourgeois de Saint Paul Trois Châteaux pour six diverses dîmes plus le 1/3 de 5 saumées de froment à Notre Dame des Nymphes. Le Chapitre de Grignan, prieur de Notre Dame, en donne quittance au prieur de Pierrelatte (32).

À la fin du XVIII siècle, la commune de La Garde était une fois de plus en procès avec les prieurs : elle refusait de payer le cierge pascal, l'entretien de la chapelle du Val-des-Nymphes et réclamait leur concours pour le clocher bâti moitié sur le chœur et moitié sur la nef (33). Une transaction du 10 Septembre 1775 consacra les deux dernières prétentions de la commune, Les maçons Lunel et Pinet avaient déclaré le 8 novembre 1774 que les réparations au clocher de l'église et à la coquille du maitre-autel vers 1740 avaient été payées par le Chapitre de Grignan, prieur décimateur (34).

On ne trouve plus jusqu'à la Révolution mention de la chapelle du Val-des-Nymphes.



CHAPITEAU



MARQUES DE TACHERON

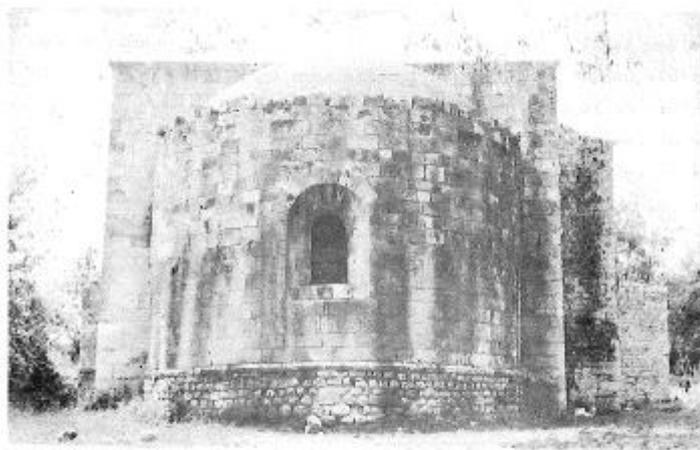
Au terme de cette esquisse historique du Val-des-Nymphes on trouvera bien maigres les indications sur la vie monastique telle qu'elle fut menée pendant des siècles. Ordinairement, seul le prieur est nommé. Ce qui est

compréhensible puisqu'il s'agit de transactions ou de pièces juridiques. L'histoire de l'abbaye de Tournus nous renseigne peu sur la vie intérieure des maisons qui en dépendaient. Les textes portent surtout sur les dîmes et les droits féodaux. On sait cependant que depuis les débuts du IXe siècle, la Règle de Saint Benoît y était suivie. Les prieurés devaient compter quelques moines, afin d'assurer un minimum d'office divin. Avec la raréfaction des vocations au XIVe siècle, ce nombre diminua et se trouva sans doute réduit au seul prieur qui du moins représentait l'Ordre bénédictin en ces lieux.

L'Essai sur la statistique du département de la Drôme par E. Delacroix, publié à Valence en 1817 et à Paris en 1835, ne fait aucune mention du Val-des-Nymphes, même en parlant de La Garde Adhémar. Vers 1830 la voûte de la nef s'était écroulée. Vital Berthin est le premier à donner, dans la Revue de Vienne, une description de la chapelle abandonnée : ... "La chapelle présente, dans son œuvre une longueur de 15 mètres 90 centimètres, sur une largeur de 5 mètres 80 centimètres. La nef, à fenêtres à lancettes, est réclamée par l'époque primitive. La voûte, l'abside, la moitié de la façade, ont été reconstruites au commencement du XIIe siècle, Le grand appareil a été employé pour les deux dernières parties : il se compose d'une espèce de grès formé, en partie, de fines coquilles. Chaque pierre, selon l'usage pratiqué à cette époque à Saint-Paul-Trois-Châteaux et dans ses environs, a été marquée d'un caractère alphabétique, sans doute pour en faciliter aux ouvriers la pose et l'assemblage (35). Les contreforts dont on a fortifié la nef remontent au temps de la reconstruction. Quant aux arcs-boutants qui ont été ajoutés à ces moyens de consolidation, ils paraissent avoir une date beaucoup plus récente.

"Le portail, étroit, surbaissé, appartient à la première époque. Un rang d'oves accompagne sa voussure. La partie de la façade, dont j'attribue la construction au commencement du 12ème siècle, présente une ordonnance pleine de noblesse et d'élégance. Elle est ornementée avec toutes les délicatesses du faire byzantin ; au milieu s'ouvre l'un de ces oeils de bœuf qui devaient, dans le 13ème siècle, s'épanouir en roses ; une riche frise brode les arêtes du fronton triangulaire.

"Au Nord, entre le second et le troisième contrefort, j'ai remarqué, sur le tympan d'une porte murée, une peinture presque effacée : une figure, la tête ornée d'une couronne et d'un nimbe, est entourée d'autres personnages ; E également nimbés ... En entrant dans l'église, on trouve à droite un tombeau, de la fin du XVe siècle, ou du commencement du XVIe, dont la belle exécution fixe quelque temps les regards. J'ignore à quel personnage il fut élevé : son écu porte une bande chargée de trois étoiles. Les bancs en pierre sont placés contre les murs, sur presque toute la longueur de la nef.



CHEVET

"Une bande carrée et un bourrelet pressent, sur les côtés, les arcs doubleaux de la voûte. L'abside est ornée de deux rangs d'arcades bouchées, soutenus, le premier par des piédroits, le second par des colonnettes corinthiennes, et séparés par de légères corniches. Cette disposition de bon goût rayonne avec grâce autour de l'autel.



T O M B E A U

"Toutes les arcatures sont à plein cintre, et nulle part on n'aperçoit de tendance à l'ogive !"... (36)

Le chanoine Jouve, auteur de la Statistique Monumentale de la Drôme, qui visita le Val-des-Nymphes vers 1850 donne les précisions suivantes :

..."L'enceinte de cet antique sanctuaire existe encore en entier, La voûte est effondrée aux deux tiers, dans la direction du chœur vers la façade principale. Celle-ci est assez remarquable par ses sculptures et ses pilastres (souvenir de l'architecture romaine). Mais la partie la plus belle de l'édifice, c'est son abside à la coupe aussi harmonieuse que distinguée. Voûtée en coquille ou en cul-de-four, mais fendillée sur plusieurs points, elle se divise intérieurement en deux rangs d'arcades bouchées, séparées par un triple cordon. Ces arcades-fenêtres, en plein cintre un peu surbaissé, reposent, celles du rang supérieur, sur des colonnes avec chapiteaux à crochets, et celles du rang inférieur sur des pilastres carrés, aux chapiteaux historiés.

"Cette abside, une des plus belles qui se puissent voir, est couronnée à l'extérieur par des branches d'arbres au vert feuillage, qui poussent autour d'elle et finiront bientôt par l'étreindre, ainsi que le monument voué, hélas, à une ruine certaine, si l'on ne se presse de la réparer"... (37)

Le Congrès Archéologique de France de 1923 consacra au Val des Nymphes une visite et une étude de J. Trouvelot et Jean Valléry-Radot (38).

En 1950, les Monuments Historiques prêtèrent leur concours sinon une restauration, du moins à un nettoyage et à une consolidation des ruines. Le cul-de-four de l'abside, les sommets des murs latéraux, la façade furent remontés.

« En 1951, Mgr Pic, évêque de Valence, voulut rendre au culte la chapelle depuis longtemps désaffectée. Dans ce but, il inaugura le renouveau du Val-des-Nymphes par une célébration solennelle le 9 Septembre 1951 (39).

On regrette que le site enchanteur du Val-des-Nymphes attire beaucoup de visiteurs qui ne respectent pas toujours le caractère sacré de l'une des plus belles chapelles du diocèse.

Jean de la Croix Bouton

BIBLIOGRAPHIE

Vital Berthin de Beaurepaire, La Chapelle de la vallée des Nymphes, dans Revue de Vienne, t.III (1940) p. 357-364.

Chanoine Jouve, Eglise bénédictine du Val des Nymphes, dans Statistique monumentale de la Drôme. Valence, 1867 p. 247-250.

André Lacroix, L'arrondissement de Montélimar (1874), t. IV, p. 90-102

Notre Dame du Val des Nymphes, dans Monuments historiques du département, Bul de la Soc. d'Archéo de la Drôme VIII (18/74), p. 103-104.

André Lacroix, L'arrondissement de Nyons (1888), t. II, p. 468 (sur les nymphes)

Congrès Archéologique de France. Nîmes 1897 (sur la tour Magne)

Notre Dame du Val des Nymphes, dans Congrès archéologique de France Montélimar 1923, p. 30/-312.

Le Val des Nymphes, dans Le Tricastin, 1929.

Bulletin paroissial de La Garde-Adhémar, 1er nov. 1954

Notes de l'abbé Louis Boisse, aux Granges Gontardes.

Dictionnaire des Eglises de France. II D Alpes-Provence Corse 1966, p. 79.

Provence Romane. Coll. Zodiaque, T. I 1974, p. 57 (n° 45).

NOTES .

1. Vital Berthin , Chapelle de la Vallée des Nymphes, dans Revue de Vienne, tome LIT (1840) , p. 358-359 . .
2. Au pays d'Orange, deux monastères : DONZERE et le VAL-DES-NYMPHES avec les églises qui en dépendent. Le diocèse de Saint-Paul-Trois-Châteaux fut uni à celui d'Orange de 839 (?) à 1113. Une Bulle du Pape Pascal II du 18 Octobre 1113 prononça la séparation définitive des deux sièges. C'est pourquoi en 1059 le Val-des-Nymphes est placé dans le pays d'Orange.
3. A Lacroix, l'arrondissement de Montélimar,IV, La Garde-Adhémar p.29
4. Cartulaire de Richerenches, n° 160.
5. Revue de Vienne, op. cit. , p. 360 Reg. Dauphinois n° 4612.
6. Condomine: condominium, domaine possédé en co-propriété . Bouloussard est le nom d'un ancien quartier de Saint-Paul-Trois-Châteaux.
7. Boyer, Histoire de l'Eglise de Saint-Paul-Trois-Châteaux, p. 81-82 Gallia Christiana novissima IV, 7/6.
8. Dans l'église Sainte Marie, en présence de ... Bertrand prieur du Val-des Nymphes et prieur des Turrettes, Cartulaire de Saint-Paul n° 151 et n° 121.
9. Reg. Dauphinois, supplément, n° 1458
10. Archives Drôme B 7/09 cahier des titres d'Antoine Escalin. Archives Drôme B 709 n° 417.
11. A Lacroix, IV 93. Une chapelle tumulaire à côté de la porte, appartenant à la seconde période du style ogival et avec arcatures trilobées offre des armes portant une bande de sinople chargée de trois

étoiles d'or ce qui n'indique pas une famille dauphinoise à moins que les étoiles ne soient des croisettes, car alors on aurait les de Portes.

12. Reg. Dauphinois n° 23430 Jean XXII. Lettres com. VI, 470 n° 28069
13. Archives du château de Chartroussas: résumé sur parchemin n° 15. Il ne semble pas que le mot "place" ait le sens actuel. Il s'agit du castrum.
14. Arch. Vat. Collectorie 85 f° 16. Notes de l'abbé Boisse.
15. Boyer, Histoire des évêques de Saint-Paul, p. 179.
16. Boyer, op. cit, 185 Lacroix IV , 97 .
17. Lacroix. IV, 98-99
18. En 1477, Jean Liatod, moine du diocèse des Cévennes, reçut, en qualité de procureur, de noble Pierre de Beaupont, professeur d'Ecriture Sainte et prieur de la chapelle de Notre Dame, la restitution de six hémines de blé, à l'occasion de dîmes dont les chanoines de Saint-Paul l'avaient frustré, Raymond, notaire à Bollène, rédigea cet acte en présence de noble Agout Echaffin, bailli de Saint-Paul, de Jacques Genevès et de Michel Boeuf. (Revue de Vienne, op. cit. , p. 358 note 1).
19. Cartulaire de Saint-Paul dit B, f° 141-142-143, Gallia christ. novissima IV, n° 2e et 723,
20. L'emphytéote est le bénéficiaire d'un bail à long terme.
21. Archives d'Aiguebelle, fond ancien, carton 5.
22. Un prieuré commendataire était confié à un économiste qui n'était pas chargé de la discipline intérieure mais seulement de l'administration du revenu.
23. Cf. L. Fillet, Grignan religieux, dans Bull, Soc. Archéol. Drôme XIII 284-295 et 318-319.
24. Inv. Reg. Chambres des comptes du Dauphiné. Archives de l'Isère. Registres valentinois. La Garde F° 109.
25. Notes de l'abbé Boisse.
26. Archives communales de La Garde GG 1 Lacroix, IV, 99
27. Arch. com. GG 15,
28. Lacroix, IV 101.
29. Abbé Avril, Bulletin paroissial de La Garde-Adhémar, an. 1954, n° 3 Arch. com. CC 58.
30. Notes de l'abbé Boisse.
31. Archives Drôme E 3488.
32. Lacroix, IV, 102.
33. Archives Drôme E 7086 Archives de La Garde DD 1.
34. Il s'agit des "marques de tâcheron", indiquant l'origine ou la disposition des pierres utilisées pour la construction.
35. Revue de Vienne, op. cit. , p. 359-360.
36. Chanoine Jouve, Statistique Monumentale de la Drôme, 1867, pp. 247-249, et hors-texte.
37. Congrès Archéologique de France, Valence et Montélimar, 1923.
38. Notre-Dame du Val-des-Nymphes, pp. 307-312.
39. Compte-rendu dans Semaine religieuse du diocèse de Valence, 1951, pp. 324-326.